

# Référent harcelement sexuel

**RHARCEL** 

Présentiel - Synchrone

## **Objectifs**

- Savoir définir la notion de harcèlement sexuel
- Identifier les comportements assimilables à du harcèlement
- Evaluer les conséquences du harcèlement sexuel et/ou des agissements sur les victimes
- Savoir définir la mission et le rôle du référent harcèlement sexuel
- La mission du référent désigné par l'employeur
- La mission du référent désigné par le CSE parmi ses membres
- Déterminer les principales actions possibles
- Les actions de prévention : information et formation du personnel
- Les actions curatives : entretiens avec les harceleurs et les victimes
- Les actions d'urgence : recours au droit d'alerte
- Formaliser un plan d'action annuels



#### **Public Visé**

Membre du CSE et/ou référent harcèlement sexuel



#### **Pré Requis**

Etre nommé référent harcelement sexuel

## Objectifs pédagogiques et d'évaluation

- Connaître le cadre légal et réglementaire relatif à la désignation d'un référent entreprise et d'un référent CSE
- Maîtriser les missions du référent harcèlement sexuel

## Méthodes pédagogiques

Formation action, heuristique, démonstrative, participative.

## Parcours pédagogique

L'obligation de nommer un référent harcèlement sexuel et agissements sexistes

- Obligation pour le CSE (entreprises de 11 salariés et plus)
- Obligation d'un second référent pour l'employeur (entreprises de 250 salariés et plus)

La notion de harcèlement sexuel

- Qu'est-ce que le harcèlement ?
- Que disent le Code du Travail et le Code Pénal ?
- Identifier les comportements assimilables à du harcèlement
- Evaluer les conséquences du harcèlement sexuel et/ou des agissements sexistes sur les victimes

La mission du référent harcèlement sexuel

- La mission du référent désigné par l'employeur
- La mission du référent désigné par le CSE parmi ses membres

Les principales actions possibles

- Les actions de prévention : information et formation du personnel
- Les actions curatives : entretiens avec les harceleurs et les victimes

• Les actions d'urgence : recours au droit d'alerte

Formaliser un plan d'actions annuel Modalités d'inscription : Directement auprès de nos services par mail ou téléphone

Délai d'accès : Jusqu'à la veille de la formation, après validation du dossier administratif

Tarif: Nous contacter

#### Qualification Intervenant-e-s

Formateurs.trices expérimenté.es et qualifié.es dans leur domaine d'activité.

Version : RHARCEL-20250216

CONCEPT SECURITE FORMATION - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 93 13 12982





#### Méthodes et modalités d'évaluation

Au début de la formation : Tour de table pour déterminer vos

attentes et niveau de connaissances.

Pendant la formation : Cas pratiques / Mises en situation Fin de formation : QCM / Certificat de réalisation

#### Modalités d'accessibilité handicap

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Contacter notre référent.

Durée

**Effectif** 

**7.00** Heures De 4 à 10 Personnes 1 Jour



**Laurent Costa** 

Tél.: 0760640579

Mail: laurent.costa@conceptsecurite-formation.fr

Version : RHARCEL-20250216